



LES CLÉS DE LA MUTUALISATION DE RESSOURCES ET DE COMPÉTENCES : ENTRE SPST ET AU-DELÀ

Mutualiser séduit tout le monde en théorie mais le montage reste une gageure. Une journée sur ce qui se partage vraiment entre SPST, les cadres juridiques possibles et les conditions d'une coopération qui tient.

INFORMATIONS			PROGRAMME (1 JOUR)		TR012
Public Médecin coordonnateur, Manager, CoDir, Directeur Général, Responsable Prévention		Modalités et tarifs Intra-entreprise : nous consulter			
Dates Consultez notre site web	Lieux - Paris - Régions - Sur site	Prérequis Aucun prérequis nécessaire			
Objectifs À l'issue de cette session, les participants sauront identifier ce qui peut être mutualisé entre SPST : ressources, compétences, outils et fonctions support, connaître les principaux montages juridiques et organisationnels de la coopération, élargir la réflexion aux partenariats au-delà des SPST, et repérer les conditions de réussite d'une démarche de mutualisation pour en esquisser une application dans leur propre contexte.					
Méthodes d'évaluation - Étude de cas collective - Quiz final		Méthodes pédagogiques - Apports structurés et interactifs - Études de cas concrets - Quiz d'évaluation			

Pourquoi mutualiser : les enjeux pour les SPST - Un contexte qui pousse à coopérer : rareté des compétences, exigences de l'offre socle et de la certification, équilibre économique, couverture territoriale. - Mutualiser sans fusionner : ce que la mutualisation permet, ce qu'elle ne règle pas.	
Que mutualiser : le champ des possibles - Les compétences rares : médecins spécialistes, toxicologues, ergonomes, psychologues du travail, cellules PDP. - Les ressources et outils : métrologie, systèmes d'information, formation, communication, achats. - Les fonctions support : RH, qualité, juridique, finance.	
Comment mutualiser : cadres et montages - Les formes de coopération : conventions de partenariat, prestations croisées, mise à disposition de personnel, groupements et structures communes. - Les questions à sécuriser : cadre juridique et social, financement et facturation, confidentialité des données de santé, responsabilités. - Le rôle des réseaux et de l'échelon régional dans l'animation des coopérations.	
Au-delà des SPST : élargir le cercle et passer à l'action - Les partenariats externes : CARSAT, MSA, OPPBTP, acteurs du maintien en emploi, universités et recherche, acteurs privés de la santé. - Les conditions de réussite : gouvernance claire, équilibre donnant-donnant, pilotage et évaluation dans la durée.	